

# Communauté de Communes ARDENNES THIERACHE

## Redevance Assainissement Non Collectif

<b>Prestation</b>	<b>Formulaire</b>	<b>Redevance HT</b>
<p>Contrôle diagnostic de l'existant (Bon fonctionnement)</p> <p><b>Fréquence : tous les 8 ans</b></p> <p><b>Si Refus de Contrôle :</b>  <i>sera facturé 89.54 € HT + majoration 100 % (soit 89.54 € HT)</i>  <b>d'où MONTANT TOTAL facturé de 179.08 € HT</b>  <b>avec avis non conforme</b></p>	<b>FO 3</b>	<b>89.54 €</b>
<p>Contrôle diagnostic en cas de transaction immobilière</p> <p>Si Procédure d'Urgence (moins de 5 jours ouvrables)</p>	<b>FO 3</b>	<b>136.36 €</b> <b>200.00 €</b>
<p>Instruction des dossiers de demande d'implantation de filière d'assainissement non collectif pour habitation individuelle sur étude de sol et préconisation de filières fournies par le particulier (-11 EH)</p>	<b>FO 1</b> rempli / usager	<b>136.36 €</b>
<p>Instruction des dossiers de demande d'implantation de filière d'assainissement non collectif supérieure ou égale à 11 EH sur étude de sol et préconisation de filières fournies par le particulier</p>	<b>FO 1</b> rempli / usager	<b>420.00 €</b>
<p>Visite de contrôle et certificat de conformité.</p>	<b>FO 2</b>	<b>136.36 €</b>
<p>Seconde visite de contrôle de l'achèvement des travaux en cas de non-conformité à la première visite.</p>	<b>FO 2</b>	<b>63.64 €</b>
<p>En cas de déplacement du SPANC sans intervention car l'utilisateur n'a pas averti de son absence dans les 24 h, il sera redevable du coût de déplacement forfaitaire</p>	<b>/</b>	<b>30.00 €</b>
<p>Avis de conformité + copie du rapport d'origine (diag. existant)</p>		<b>36.36 €</b>

**TVA actuellement en vigueur : 10 %**